



122/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents : **33**
Nombre de votants : **38**
Date de convocation : **18/11/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **26 NOVEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : APPROBATION CONTRAT-CADRE GRETA
DES PO / CCASPRES /CCACVI FORMATION
SOMMELLERIE**

Certifiée exécutoire à la date de
transmission aux services
préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL , BOURRAT, BATARD, LEMORT, ADROGUER-CASASAYAS, MALHERBE, RAYNAL, MON, CAZENOVE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas).

Procurations :

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
A.LELAURAIN (Villemolaque) à R.ATTARD
Y.BARBE (Villemolaque) à T.VOISIN

Absents:

R.BANTREIL (Brouilla)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 15 Septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

122/2020

APPROBATION DU CONTRAT-CADRE AVEC L'ORGANISME DE FORMATION GRETA DES PYRENEES ORIENTALES :

VU la délibération n°36/2016 portant mutualisation avec la CCACVI, maître d'ouvrage de l'étude de faisabilité du pôle de valorisation économique du patrimoine

VU la convention avec la CC ACVI portant la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité

VU la délibération n°104/2019 approuvant le partenariat avec la CCACVI pour engager une prestation d'accompagnement au programme de l'école de sommellerie avec l'Institut Régional de sommellerie Sud de France

VU la convention avec la CC ACVI déléguant la maîtrise d'ouvrage à la CCASpres pour le suivi de ladite prestation

Le Président **RAPPELLE** le partenariat engagé avec la Communauté de Communes ACVI (Albères Côte Vermeille Illibéris), pour la création d'un institut de sommellerie multisites..

Il **PRECISE** que cet institut a vocation à proposer notamment des formations diplômantes de sommellerie.

Il **INDIQUE** que le GRETA des Pyrénées-Orientales dispose de toutes les capacités pour assurer ce type de formation, et qu'il est donc **PROPOSE** de conventionner avec le GRETA des Pyrénées Orientales afin d'encadrer la formation « Mention Complémentaire Sommellerie », diplôme de l'éducation nationale niveau 3.

Chacun des cosignataires s'engage ainsi dans la mission de formation des publics salariés ou futurs salariés de la filière viti-vinicole, dans le cadre de formations diplômantes, qualifiantes ou professionnalisantes permettant un accès à l'emploi et répondant aux besoins du secteur professionnel viti-vinicole.

Le projet de convention « Contrat-cadre » étant annexé à la présente note, le Président **PROPOSE** au Conseil de l'approuver et de l'autoriser à la signer.

N'appelant pas d'observation,

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de la convention-cadre avec le GRETA, afin d'encadrer la formation « Mention Complémentaire Sommellerie », diplôme de l'éducation nationale niveau 3, à assurer sur l'Institut Régional de Sommellerie Sud de France.

AUTORISE le Président à signer la convention tripartite à intervenir, avec le GRETA des Pyrénées Orientales et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
René OLIVE

